

**PROCÈS VERBAL RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, Mme GENDRY S., Mrs TREMBLAY, DESMOTS, Mmes MOREAU, BÉASSE,

Absent(es) excusé(es) : Mr RADÉ, Mmes PERROUIN, FOURNIER.

Secrétaire : Mr TREMBLAY.

1) D2022-038: Bail de licence IV Bar-Epicerie de Niaflès : remplace et annule la délibération D2022-027 du 5 mai 2022. Rédaction d'un acte administratif

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que Mr VANNIER Didier, gérant du Bar Epicerie Le Tournesol, par courrier en date du 21 octobre 2021, indiquait cesser son activité professionnelle au 30 avril 2022 au soir. Par conséquent, le commerce et le logement seront libres à compter du 1^{er} mai 2022.

La commune de Niaflès est propriétaire de la licence IV.

Mr et Mme HORELLOU Delphine et Alexis, habitants de Niaflès, souhaitent reprendre le commerce courant mai 2022 pour y maintenir et développer l'activité existante, ainsi que proposer des animations.

Leur proposition de reprise étant validée par délibération D2022-001 en date du 20 janvier 2022, avec les conditions existantes, à savoir la mise à disposition à titre gratuit du matériel d'équipement pour le commerce suivant inventaire, avec la mise à disposition gratuite de la licence IV.

Mme HORELLOU Delphine en sera la gérante et Mr HORELLOU Alexis, conjoint collaborateur.

Vu la délibération DP-2022 04-08 -3° du 14 avril 2022 de la Communauté de communes du Pays de Craon, acceptant la mise en place d'un bail commercial avec Mme HORELLOU Delphine, Il est nécessaire d'établir une mise à disposition par acte administratif de la licence IV suite à la déclaration de mutation d'un débit de boissons à consommer sur place d'une licence 4ème catégorie, pour l'enseigne qui portera le nom de

« Marins d'eau douce ! » par Mme HORELLOU Delphine en date du 19 avril 2022 et le récépissé de cette déclaration délivrée par Mr le Maire le 19 avril 2022.

Vu la demande de déclaration de mutation d'un débit de boissons à consommer sur place en date du 19 avril 2022 et le récépissé de cette déclaration de mutation délivrée par Mr le Maire à cette même date,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- décide de procéder à la mise à disposition par acte administratif de la licence IV avec Mme Delphine HORELLOU à compter du 14 mai 2022 ; La jouissance de la licence est concédée à Mme HORELLOU Delphine, pour une durée de trois années à compter du 14 mai 2022 et renouvelable par tacite reconduction.

- de rédiger un certificat administratif de mise à disposition de la licence IV entre les deux parties.

- Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2) Journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville 2022 le 8 octobre 2022

Le 8 octobre prochain, Niaflès et son commerce participeront à la 14^{ème} édition Journée Nationale du

Commerce de Proximité ! Pour rappel, cette manifestation vise à donner un coup de projecteur sur le commerce local au travers d'animations. Participer à la JNCP, c'est s'investir dans une action conviviale et collective en faveur des valeurs du commerce de proximité.

Cette année, la Communauté de Communes du Pays de Craon s'associe à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans la prise en charge de l'inscription au label national et dans la promotion de cette journée. Mr BOISARD, Chargé d'étude et de développement Commerce du Service Économie Emploi de la CCPC se propose de nous accompagner dans la préparation de la JNCP. Les élus référents de la commission animation de Niaffes se rencontreront avec Mr BOISARD, Mme HORELLOU afin d'échanger sur le sujet.

2) Aménagement de la réserve foncière terrain Couet

Mme BOUTIER, maître d'œuvre à cossé le Vivien s'est déplacée sur site afin qu'elle propose son devis de mission de maîtrise d'œuvre pour la demande de permis de démolir du bâtiment en ruine. Concernant le projet de construction d'un bâtiment de plein air, des devis sont en attente concernant l'architecte, le bureau de contrôle, le géomètre.

Concernant les réseaux attenants à ce bâtiment en ruine, notamment l'électricité, une Déclaration de projet de Travaux (DT-DICT) sera établie par la mairie.

3) Aménagement de la zone humide

Mr le maire informe l'assemblée de la réception de devis d'écopaturage, à savoir mise en place de moutons et devis clôture.

L'assemblée souhaite avoir d'autres devis clôture pour que la commune réalise les travaux et voir si d'autres moutons peuvent être mis en place.

Concernant les plantations un devis a été réceptionné, d'autres sont en attente.

Voir avec le Syndicat du Bassin de l'Oudon concernant les distances de plantations à respecter par rapport aux différents ouvrages réalisés. Une rencontre avec le Syndicat du Bassin de l'Oudon et les élus est prévue le 31 août prochain à 10 h.

4) Aménagement de la placette du lotissement du Cormier

Concernant la placette du lotissement du Cormier, Mr le maire informe l'assemblée qu'il va contacter Mr POULIN, Mayenne Ingénierie afin qu'il établisse un devis d'étude de ce projet,

5) JVS MAIRISTEM : Devis logiciel métiers

Mr le Maire informe l'assemblée que le logiciel métier actuel Horizon Online couvrant la gestion financière, budgétaire, emprunt, inventaire...gestion des élections, des administrés, gestion ressources humaines....ne sera prochainement plus maintenue et ne permettra pas le passage en comptabilité M57.

Par conséquent, un devis Horizon Infinity couvrant toutes les prestations actuelles, nous a été adressé. Avec Infinity, il n'y a plus d'achat de licences, seul un abonnement annuel qui embarque toutes les évolutions techniques, fonctionnelles et réglementaires.

Ce devis fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion du conseil.

Le conseil municipal donne un accord de principe afin de ne pas retarder la mise en place d'un planning de reprise des données des logiciels actuels, formation sur le nouveau logiciel.

Mr BONNIER doit contacter la CCPC concernant leur serveur afin que la commune puisse y adhérer.

6) Informations diverses

a) Terrain de football : Mr le Maire informe l'assemblée que la commune de Bouchamps les Craon souhaite utiliser le terrain de football de Niaffles pour leur club à compter du 1^{er} août. Dans l'attente de plus de précisions, la convention et délibération seront prises lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

b) 37ème Festival les Embuscades : le lancement du festival aura lieu le mardi 30 août, à 18h30, à Niaffles

b) Prochaine réunion du conseil municipal: - jeudi 8 septembre 2022 à 20 h

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		

